



REGLEMENT DE COURSE

Trail Entre Landes & Justice

SAINT JEAN BREVELAY

Toute inscription à une des courses du trail Entre Landes et Justice implique l'acceptation tacite du présent règlement.

1

ORGANISATION

Le trail Entre Landes & Justice est une épreuve sportive organisée par l'association **Brével'Trail** et est composé de plusieurs courses en milieu naturel :

- Trail « Entre Landes & Justice » : 25 km et 800 D+
- Trail « La Justice » : 16 km et 500 D+
- Trail « La Lande » : 9 km et 200 D+

PARCOURS

Le départ et l'arrivée des courses se situent au stade de la Métairie à Saint Jean Brévelay.

Les distances et dénivelées positives :

- 25km et 800 D+
- 16km et 500 D+
- 9km et 200 D+

Les trois parcours se déroulent sur des chemins et sentiers avec des passages plus techniques sur les distances de 16 km et 25 km. Les circuits seront affichés dans la salle le jour J.

INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARD

Les inscriptions se font en ligne via le site internet : www.klikego.com

Ouverture des inscriptions courant septembre 2022 et fermeture deux jours avant la date de l'évènement.

Les inscriptions ne sont validées qu'après paiement et fourniture des documents obligatoires. L'organisation se réserve le droit de supprimer les inscriptions incomplètes avant épreuves.

Le retrait des dossards aura lieu le dimanche matin à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

La limite en nombres d'inscrits est de 150 coureurs par course. Le cumul du nombre de personnes sur les trois courses est d'un maximum de 500 personnes.

DROITS D'INSCRIPTION

- Trail « Entre Landes & Justice » : 23 €
- Trail « La Justice » : 15 €
- Trail « La Lande » : 10 €

PROGRAMME

Les coureurs partiront suivant la formule choisie à :

- **8h30 : Entre Landes & Justice (25km)**
- **9h15 : La Justice (16km)**
- **10h00 : La Lande (9km)**
- à partir de 10h30 : arrivée des 1ers coureurs
- 11h30 : remise des récompenses

Des barrières horaires seront appliquées sur chaque course.

Chaque participant participera à une tombola.

RÉCOMPENSES

Pour toutes les courses, **un lot sera remis à chaque participant.**

Récompenses aux **3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch** de chaque course.

RAVITAILLEMENTS

Le nombre de ravitaillement est de :

- **Pour le 25 km : 3 ravitaillements**
- **Pour le 16 km : 2 ravitaillements**
- **Pour le 9 km : 1 ravitaillement**

Les ravitaillements sont constitués d'eau, coca, tuc, chocolat, fruits.

Un ravitaillement complet à l'arrivée pour toutes les courses prévues.

CONDITION DE PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

Pour le Trail « Entre Landes & Justice » : aux personnes nées en 2002 ou avant (catégories espoirs et après).

Pour le Trail « La Justice » : aux personnes nées en 2004 ou avant (junior et après).

Pour le Trail « La Lande » aux personnes nées en 2006 ou avant (cadet et après)

→ se munir d'une autorisation parentale pour les mineurs.

CERTIFICAT MEDICAL

1) **Une licence sportive d'athlétisme** délivrée par la Fédération d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation, mentionnant la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

4) Pour les non licenciés : **un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**

Attention ! la licence de triathlon n'est plus acceptée.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est réalisé par un professionnel, il s'agit de la société Triskell Chrono.

Une puce électronique est collée sur chaque dossard. Elle est à restituer à la fin de la course.

Un suivi live est proposé pour suivre en temps réel l'avancée des coureurs.

MATERIEL FORTEMENT CONSEILLE

- réserve d'eau d'au moins 0,5L
- un coupe vent
- un sifflet
- un téléphone portable
- une couverture de survie
- un vivre de course par heure (barres, gels, bananes ect.)

L'utilisation de bâtons n'est pas conseillée pour ces types de tracés mais est autorisée.

RESULTAT

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation. Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

DROIT A L'IMAGE

Tout participant autorise tous les droits à l'association Brével'Trail et ces prestataires extérieurs (engagés par l'association), à utiliser sans restriction les films et photos pris lors de cet évènement.

SECURITE ET ASSURANCE

Des secouristes professionnels seront présents sur le parcours. Ils seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance GROUPAMA.

Nous attirons l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité : intempéries, décision préfectorale, raisons sanitaires. Elle peut mettre hors course toute personne qu'elle juge inapte à continuer la course. Les inscriptions ne seront pas remboursées, sauf sur présentation d'un certificat médical. **Dans ce cas, l'organisation garde un forfait de 5€ / dossard pour les frais de traitement du dossier.**

En cas d'annulation par arrêté préfectoral, l'organisation gardera une somme forfaitaire minimum permettant de couvrir les frais fixes déjà engagés (inscription, édition du dossard et de la puce électronique) soit 5 €/coureurs.

ECO RESPONSABILITE

Aucun gobelet ne sera distribué sur l'ensemble des courses.

Tout participant jetant des débris sur le parcours se verra immédiatement disqualifié. De même les organisateurs s'engagent à limiter l'impact sur l'environnement : des poubelles sont prévues sur les points de ravitaillement et les signaleurs disposeront de sacs individuels pouvant servir à la prise en charge des débris... Le balisage est temporaire et non polluant.

RESPONSABILITE ET ABANDON

Les participants reconnaissent les dangers inhérents au trail, et renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation, et des bénévoles de l'Association Brével'Trail, ainsi que des propriétaires.

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte ou de vol d'objets ou de matériel, de franchissement des barrières et limites de sécurité.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte. Les abandons sont à signaler par SMS au n° de téléphone prévu à cet effet, sur le dossard. Les puces sont à retourner impérativement à la salle de la Métairie.

4

MOT FINAL DE L'ORGANISATION

Tous les bénévoles du TLJ vous souhaitent une excellente course !